

Ces tarifs peuvent être modifiés en cours d'année scolaire par le Conseil d'Administration.

**ATTENTION** : n'envoyez aucun chèque à l'ordre du Lycée à la rentrée. Des factures vous seront adressées trimestriellement. Les familles boursières des élèves du secondaire n'auront à régler que la différence entre la bourse et les frais à la fin de chaque trimestre.

**SI LA PENSION OU LA DEMI-PENSION DE L'ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE N'EST PAS ACQUITTEE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020, L'ACCES A CE SERVICE POURRA ETRE REMIS EN CAUSE.**

➡ Pour plus de renseignements, vous pourrez joindre le service de comptabilité du Lycée au 03.80.24.92.04 ou [nouna.southiphone@educagri.fr](mailto:nouna.southiphone@educagri.fr).

**SERVICE RESTAURATION et HEBERGEMENT**

La carte plastique turbo self est **obligatoire** pour tout bénéficiaire de la restauration (Internes et DP).

**Tarif des cartes turbo self :**

Tarif 1<sup>ère</sup> carte : 3,00 €

Rachat de carte après perte : 7,50 €

Renouvellement carte suite à usure naturelle (au-delà de 2 années scolaires d'utilisation) : 1 €

Tarifcation de la restauration et de l'hébergement	Année 2020
Forfait annuel Interne lycéens (du lundi midi au vendredi midi)	1 600,00 €
Forfait annuel Interne BTS mineurs (du dimanche soir au vendredi midi)	2 750,00 €
Forfait annuel du Service d'hébergement du dimanche soir + petit-déjeuner du lundi (engagement pour l'année scolaire) (engagement pour le trimestre)	104,40€ T1 : 42,99 € T2 et T3 : 30,71 €
Forfait annuel Demi-pensionnaire 5 jours (L, M, Mercredi, J, V)	585,00€
Forfait annuel Demi-pensionnaire 4 jours (L, M, J, V, sans le mercredi)	498,00 €
Repas exceptionnel (élève externe ou DP4) Cas très exceptionnel de présence de l'élève requise pour raison pédagogique et prévue à l'emploi du temps. Achat d'un ticket 48h avant auprès de Mme Darciaux, à l'accueil du lycée.	4,40 €

**Remise sur pension ou demi-pension :**

Les classes en stage pendant une partie du trimestre bénéficieront d'une remise (remise d'ordre de 70% sur le montant correspondant à la durée du stage pour les internes et 80% pour les demi-pensionnaires).

Pour les absences en cas de maladie dépassant deux semaines, la remise d'ordre est accordée sur demande écrite de la famille appuyée d'un certificat médical (remise de 70% sur le montant correspondant à la durée totale de l'absence maladie pour les internes et 80% pour les demi-pensionnaires)

**Modalités de changement de régime en cours d'année scolaire :** Les demandes de changement de régime doivent s'effectuer 15 jours avant le début de chaque trimestre par courrier.

1er trimestre : période de la rentrée aux vacances de Noël / 2ème trimestre : période du 1er Janvier au 31 Mars / 3ème trimestre : période du 1er Avril à la fin de l'année scolaire

**Modalités de règlements :** Les pensions sont dues en début de trimestre, vous avez la possibilité de régler par chèque, espèces, par prélèvement ou paiement en ligne <https://lavitibeau.com/payer/>

**FRAIS SCOLAIRES :** photocopies distribuées en remplacement de l'achat de manuels scolaires, et utilisation du matériel informatique pour l'élaboration des rapports de stage.

Pour les BTS : **100 € de frais annexes pour toute l'année scolaire** seront à régler au 1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021.

Pour les autres classes : Le conseil régional verse une subvention annuelle à l'établissement destinée à assurer la **gratuité des manuels scolaires et cahiers d'exercice** et à couvrir les frais de photocopie lorsque ceux-ci n'existent pas.